



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU JEUDI 20 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 20 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Gymnase du Montois à la Commune de Donnemarie-Dontilly, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

Etaient Présents :

Madame BANOS Stéphanie, Madame BUOT Julie, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame LETERRIER Carine, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame SAMSON Véronique, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge

Suppléant(s) en situation délicate :

Monsieur PETIT Dominique, Madame LOREGGIA Laurette, Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame MORA Virginie

Excusés :

Madame BENOIT Florence, Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame RIOTTE Corinne, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MONDO Thierry

Absents :

Madame MOREAU Patricia, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BERTRAND Luc, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SOUCHAL Georges

Pouvoirs :

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Madame CHARLES Sabine a donné pouvoir à Monsieur CHAIGNEAU Francis
Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Madame LOREGGIA Laurette
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude
Monsieur FLAMEY Francis a donné pouvoir à Madame JACSONT Geneviève
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Madame BANOS Sandrine

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 45

Pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Excusés : 14

Absents : 5

Date de convocation : 11/05/2021

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Laurence GUERINOT.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 30 MARS 2021

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS DU PRESIDENT

Aucune décision du Président.

3- INTERVENTION

Intervention de Madame Sylvie ROGNON du GIP - ID 77 pour présenter les services proposés par la structure.

4- INFORMATION DE DEBUT DE SEANCE

Suite à la démission de Monsieur le Maire de Grisy-sur-Seine reçue par courriel le 16 avril 2021, Madame Martine FLON, déléguée suppléante, est installée en tant que déléguée titulaire de la commune dans l'attente de nouvelles élections.

5- DELIBERATIONS

5-1/Adhésion ID 77 – Adhésion et désignation d'un représentant

Suite à la présentation des services proposés par le GIP – ID 77 à destination des collectivités territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer gratuitement au GIP – ID 77, de signer la convention constitutive d'adhésion et de désigner, à la main levée à l'unanimité, Madame Sandrine SOSINSKI comme représentant de la communauté de communes au sein de l'assemblée générale du GIP - ID 77.

5-2/Approbation du compte de gestion 2020 Budget annexe ZAE de CHOYAU - Retrait de la délibération n°D-2021-3-3 du 30 mars 2021

Suite à la non prise en compte d'un bordereau d'annulation de 147€ concernant le dégrèvement de taxe foncière sur l'année 2020 dans la comptabilité Hélios, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de clôture du compte de gestion 2020, de rapporter la délibération du conseil communautaire n° D-2021-3-3 du 30 mars 2020 et d'approuver le compte de gestion 2020 du Budget annexe ZAE de CHOYAU comme suit :

Résultat de fonctionnement :	-88 128,15€
Résultat d'investissement :	-441 059,60€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020	-529 187,75€

5-3/ Vote du compte administratif 2020 Budget annexe ZAE de CHOYAU - Retrait de la délibération n°D-2021-3-7 du 30 mars 2021

Le Président se retire, et le conseil communautaire est présidé par Madame Sandrine SOSINSKI, 1^{ère} Vice-Présidente déléguée aux Finances.

Dans la suite de la précédente délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération du conseil communautaire n° D-2021-3-7 du 30 mars 2020 et d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU considérant que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 présentent des résultats identiques.

5-4/ Affectation des résultats 2020 Budget annexe ZAE de CHOYAU - Retrait de la délibération n°D-2021-3-11 du 30 mars 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération du conseil communautaire n° D-2021-3-11 du 30 mars 2020 et d'affecter le résultat de clôture du budget annexe ZAE du Parc d'activité de Choyau 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00
Déficit de résultat de fonctionnement reporté : 87 981,15
Déficit d'investissement reporté : 441 059.60

5-5/ Décision budgétaire modificative n°1 Budget annexe ZAE de CHOYAU

Afin d'ajuster la reprise du déficit de fonctionnement 2020 et de prendre en compte des travaux d'extension de réseau pour augmenter la puissance électrique sur la ZAE, et la remise des ouvrages à ENEDIS, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 Déficit de fonctionnement reporté : + 147€

Chapitre 011 :

Article 6045 « achat d'études et de prestations » : + 11 700€

Article 605 « équipement et travaux » : + 11 700€

Montant Total dépenses de fonctionnement = 23 547€

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Article 773 « Mandats annulés » : + 147€

Chapitre 70 – Produits des services

Article 7015 « ventes de terrains aménagés » : +23 400€

Montant Total recettes de fonctionnement = 23 547€

5-6/ Décision budgétaire modificative n°1 Budget Port de Bray

Afin d'intégrer sur l'année 2021 des écritures d'annulation de titres émis en 2019, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel : - 1 000€

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 1 000€

5-7/ Adaptation du tableau des effectifs

Afin d'adapter le tableau des effectifs, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer deux postes d'adjoint administratif territorial à 35 heures et de transformer le poste d'adjoint technique territorial à 15h en poste d'adjoint technique territorial à 17h30.

5-8/ Salle polyvalente de Fontaines Fourches - Demande de remboursement d'acompte

Au vu de la persistance de la crise sanitaire et le maintien de mesures barrières contraignantes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de faire droit à une demande de remboursement d'acompte de 120 € versé pour la réservation de la salle polyvalente de Fontaine-Fourches pour le week-end du 22-23 mai 2021.

5-9/ Promesses de vente ZAE Choyau - Demande de prorogation délais SCI Choyau et SCI Bray

Compte tenu de la conjecture sanitaire et économique actuelle, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à mener toutes les démarches et opérations nécessaires à la prolongation des deux promesses de vente dans les conditions ainsi définies :

- pour la SCI « Bray » :
 - o Proroger le délai de dépôt du permis de construire au plus tard le 30 juin 2021 (en lieu et place du 26 février 2021)
 - o Proroger le délai d'obtention du permis de construire au plus tard le 30 septembre 2021 (en lieu et place du 31 mai 2021)
 - o Proroger le délai d'obtention d'un ou plusieurs accords définitifs de prêts au plus tard le 31 octobre 2021 (en lieu et place du 30 juin 2021)
 - o Proroger la date de signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2021 (en lieu et place du 30 septembre 2021)
- pour la SCI de Choyau :
 - o Proroger le délai de dépôt d'un dossier complet de demande de permis de construire par la SPB au plus tard le 31 juillet 2021 (en lieu et place du 30 avril 2021),
 - o Proroger le délai d'obtention par la SPB d'un permis de construire définitif, purgé de tous recours, au plus tard le 30 novembre 2021 (en lieu et place du 30 juillet 2021),
 - o Proroger l'engagement de la SCI de Choyau de donner à bail à construction à la SPB au plus tard le 30 novembre 2021 (en lieu et place du 15 novembre 2021),
 - o Conserver la date de signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2021 (inchangé par rapport à la précédente délibération),
 - o Supprimer la mention de la condition de la vente à l'obtention d'un accord de prêt.

Et d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés correspondants et à désigner l'office notarial PUJO pour cette affaire. La présente délibération abroge les délibérations n°5-01-06-19 et n°5-01-06-20 et n°D-2020-8-15.

5-10/ Modification n°2 - PLU Donnemarie-Dontilly – Approbation de la modification

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité par une abstention, décide d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Donnemarie-Dontilly telle qu'elle a été annexée à la convocation.

5-11/ Modification simplifiée n°1 – PLU de Gouaix – Modalités de mise à disposition du public

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Gouaix.

5-12/ Mission Locale du Provinois – Adhésion et désignation d'un représentant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Mission locale du Provinois et de désigner, à la main levée à l'unanimité, Monsieur Brice CHANTRE comme représentant de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de la Mission locale. A titre indicatif, la cotisation annuelle 2021 s'élève à 26 218 €.

5-13/ Convention de service de médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne – Autorisation de signature

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler et signer la convention de service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021, renouvelable pour une durée d'un an de manière expresse.

5-14/ Equipement d'un local de santé intercommunal – Demandes de subventions

Compte tenu qu'un local de l'Espace de Santé demeure vacant malgré les démarches de la Communauté de communes pour installer un nouveau médecin libéral, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'équiper et d'aménager ce local en vue d'une activité médicale de télémedecine dans l'attente de l'installation d'un nouveau médecin libéral. Cet équipement pourrait être évalué à 10 000 € HT et susceptible de co-financements de différents partenaires que Monsieur le Président est autorisé à solliciter et ce, au plus haut taux.

5-15/ Conseil de développement – Retrait de la délibération n°D-2020-7-1 du 22 septembre 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°D-2020-7-1 du 22 septembre 2020 compte tenu que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a relevé le seuil à 50 000 habitants au-dessus duquel le conseil de développement est devenu obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre (au lieu de 20 000 habitants auparavant).

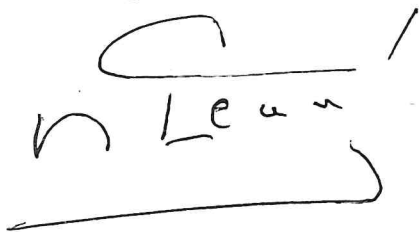
5-16/ Débat sur l'opportunité d'un Pacte de gouvernance

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance et décide, à l'unanimité, de ne pas poursuivre l'élaboration d'un Pacte de gouvernance.

En l'absence d'autres délibérations, la séance est close à 20h40

Le Président

Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance

Laurence GUERINOT

